



Bruxelles, le 28 mars 2017
(OR. en)

7704/17

COSI 63
ENFOPOL 152
CRIMORG 69
ENFOCUSTOM 85
GENVAL 29
FRONT 147
JAI 284

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	27 mars 2017
Destinataire:	délégations

N° doc. préc.:	7093/17
----------------	---------

Objet:	Conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée pour la période 2018-2021 - Conclusions du Conseil (27 mars 2017)
--------	---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée pour la période 2018-2021, adoptées par le Conseil lors de sa 3528^e session tenue le 27 mars 2017.

**Conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE
pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée
pour la période 2018-2021**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT les conclusions du Conseil des 8 et 9 novembre 2010 sur la création et mise en œuvre d'un cycle politique de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée (cycle politique de l'UE)¹, qui établissaient un cycle politique pluriannuel et une méthodologie claire pour fixer, mettre en œuvre et évaluer les priorités en matière de lutte contre la grande criminalité internationale organisée;

RAPPELANT qu'un cycle politique de l'UE initial et réduit a été mis en œuvre entre 2012 et 2013, sur la base des priorités de l'UE pour la lutte contre la criminalité définies par le Conseil les 9 et 10 juin 2011², et qu'il a été suivi, entre 2014 et 2017, d'un cycle politique complet de l'UE, sur la base des priorités de l'UE pour la lutte contre la criminalité définies par le Conseil les 6 et 7 juin 2013³;

NOTANT que, conformément à la méthodologie du cycle politique de l'UE, une évaluation approfondie a été effectuée dans le cadre de la quatrième et dernière étape du cycle politique de l'UE qui a servi de base au cycle politique de l'UE suivant;

PRENANT NOTE du rapport final de l'étude d'évaluation, élaboré par un évaluateur externe indépendant en étroite coopération avec le groupe de suivi composé d'experts, que la Commission a présenté au Conseil le 1^{er} février 2017, conformément à l'action 44 du cycle politique de l'UE. Ce rapport porte sur la mise en œuvre du cycle politique complet de l'UE de juin 2013 à juillet 2016 et comporte un certain nombre de recommandations et d'actions recommandées pour améliorer l'efficacité et l'efficience du cycle politique de l'UE et le rationaliser, ainsi que pour équilibrer la charge entre les différentes catégories de parties prenantes;

¹ 15358/10

² 11050/11

³ 12095/13

CONSTATE que le cycle politique de l'UE a atteint ses objectifs en matière d'amélioration de la coopération dans le domaine de la lutte contre la grande criminalité organisée, qu'il a apporté aux États membres une valeur ajoutée de l'UE, les a dotés de structures pour renforcer leur coopération et a contribué à créer un climat de confiance entre les parties prenantes concernées;

CONSCIENT de la nécessité de continuer à développer le processus du cycle politique de l'UE, sur la base des résultats de l'évaluation et de l'expérience acquise par les États membres dans la mise en œuvre du cycle politique de l'UE, afin de le rendre plus efficace;

RAPPELANT que l'un des éléments importants de l'efficacité du cycle politique de l'UE réside dans la mobilisation de tous les acteurs concernés et la détermination des États membres, des institutions et des agences à assurer une véritable mise en œuvre opérationnelle, ce qui suppose ressources humaines et financières, sensibilisation et reconnaissance suffisantes. Le rôle des chefs de file, co-chefs de file et responsables de projets revêt une grande importance et nécessite des pouvoirs adaptés ainsi qu'un soutien suffisant de la part de l'équipe d'appui de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) d'Europol;

APPELANT les États membres à optimiser l'utilisation des fonds mis à disposition, et tous les acteurs concernés à s'assurer que les fonds soient disponibles en temps utile pour permettre aux actions opérationnelles de commencer à un stade précoce;

METTANT EN AVANT l'approche pluridisciplinaire du cycle politique de l'UE faisant intervenir plusieurs organismes, à savoir les services répressifs compétents des États membres, les autorités judiciaires ainsi que les institutions et agences de l'UE. Une bonne coopération entre la police, les garde-frontières, les douanes, les autorités judiciaires et administratives, ainsi que les institutions et agences de l'UE est essentielle. Il convient d'accorder une attention particulière aux partenaires n'appartenant pas aux services répressifs, qui relèvent notamment d'autres autorités publiques ainsi que du secteur privé;

INSISTANT sur l'importance que revêt une coordination nationale efficace entre les autorités compétentes et soulignant le rôle important du coordinateur national de l'EMPACT pour assurer une mobilisation pluridisciplinaire faisant intervenir plusieurs organismes;

PRENANT NOTE de la nécessité éventuelle de mieux faire connaître le cycle politique de l'UE auprès des professionnels des services répressifs ainsi que d'autres parties prenantes à prendre en considération au niveau national, de manière, entre autres, à contribuer à une meilleure intégration des actions du cycle politique de l'UE dans les planifications nationales;

CONSCIENT de la nécessité de renforcer l'identité du cycle politique de l'UE et de mettre en évidence la contribution du cycle politique de l'UE à la lutte contre la grande criminalité organisée;

METTANT EN AVANT la dimension extérieure de la sécurité intérieure et l'importance de développer encore la coopération avec les pays tiers, les organisations internationales et les partenaires concernés, compte tenu des actions extérieures de l'UE, dans la mise en œuvre opérationnelle du cycle politique de l'UE;

CONSTATANT la nature de plus en plus transversale de la criminalité et la nécessité de renforcer la coopération au niveau des différentes priorités;

SOULIGNANT qu'il convient de trouver un équilibre entre la prévention et la gestion des conséquences des menaces que présente la grande criminalité internationale organisée pour la sécurité intérieure de l'UE;

CONSTATANT qu'il convient d'alléger la charge administrative, en particulier pour les chefs de file, co-chefs de file et responsables de projets, notamment en simplifiant les différentes procédures de rapport à différents niveaux et en en réduisant le nombre;

CONSCIENT qu'il convient de rendre plus efficace le processus de suivi et d'évaluation du cycle politique de l'UE et d'améliorer la qualité des rapports au comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure. À cette fin, la collecte d'informations pertinentes et structurées, notamment par l'élaboration d'indicateurs de performance clés SMART (c'est-à-dire spécifiés, mesurables, acceptables, réalistes et situés dans le temps), permettra de rendre plus efficace et d'améliorer le rôle du COSI dans le pilotage du processus et la définition de la marche à suivre en vue de réaliser les objectifs et actions stratégiques;

CONVIENT

1. de mettre en œuvre un cycle politique de l'UE pour la période 2018-2021 qui comprendra les quatre étapes déjà convenues pour le précédent cycle politique de l'UE, à savoir notamment:
 - i) élaboration d'une politique sur la base d'une évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'Union européenne (SOCTA UE), qui doit dresser un tableau complet et détaillé des menaces criminelles touchant l'Union européenne. Compte tenu de l'évolution rapide de la nature de la criminalité, Europol devrait procéder au cours de l'année 2019, en coopération avec les États membres et les agences compétentes de l'UE, à un examen à mi-parcours des menaces nouvelles, en évolution ou émergentes, en accordant une attention particulière aux priorités de l'UE en matière de criminalité fixées en 2017, sous la forme d'un rapport intermédiaire au Conseil;
 - ii) définition de la politique et prise de décision à travers le recensement par le Conseil d'un nombre restreint de priorités. Pour chacune de ces priorités, un plan stratégique pluriannuel doit être établi afin de parvenir à une approche pluridisciplinaire, intégrée et intégrale (englobant les mesures tant préventives que répressives) afin de faire face efficacement aux menaces désignées comme prioritaires;
 - iii) mise en œuvre et suivi des plans d'action opérationnels annuels qui doivent s'inspirer des objectifs stratégiques définis dans le plan stratégique pluriannuel, afin de faire face aux menaces désignées comme prioritaires. En outre, le COSI procédera à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale des résultats des actions, afin de mesurer la réalisation des objectifs stratégiques. Lorsque c'est nécessaire et justifié, les plans d'action opérationnels peuvent comporter des actions devant durer plus d'un an;
 - iv) au terme du cycle politique de l'UE, réalisation d'une évaluation indépendante qui servira de base au cycle politique de l'UE suivant;

CHARGE LE COSI

2. de préparer, en s'inspirant du document d'orientation politique élaboré par la présidence et la Commission sur la base de la SOCTA UE de 2017 et en tenant compte d'autres documents, évaluations et politiques stratégiques, un projet de conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE en matière de criminalité;
3. d'adopter les plans stratégiques pluriannuels et les plans d'action opérationnels annuels, et de coordonner et suivre leur mise en œuvre. Il convient d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre opérationnelle et à l'approche pluridisciplinaire, intégrée et intégrale face à la criminalité;
4. de modifier les documents pertinents du cycle politique de l'UE, qui ont été élaborés, le cas échéant, par les acteurs compétents, à savoir notamment le mandat du cycle politique, les modèles de plan stratégique pluriannuel et de plan d'action opérationnel pour le cycle politique de l'UE, le mécanisme de rapports et la liste des acteurs compétents, afin de simplifier et de rationaliser le processus;
5. de veiller à ce qu'un financement adéquat soit prévu pour soutenir efficacement les actions convenues dans le cadre du cycle politique de l'UE;
6. d'étudier des mesures permettant de renforcer l'identité du cycle politique de l'UE et de favoriser la participation active de toutes les parties prenantes concernées;
7. de fournir, sur la base de la définition des journées d'action commune, des orientations stratégiques pour la planification des journées d'action commune organisées dans le cadre du cycle politique de l'UE et d'en suivre les résultats;
8. de procéder à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale des résultats des actions, afin de mesurer la réalisation des objectifs stratégiques dans le but d'améliorer la mise en œuvre opérationnelle;

INVITE LES ÉTATS MEMBRES

9. à élaborer avec les experts des institutions et agences compétentes de l'UE un plan stratégique pluriannuel et un plan d'action opérationnel pour chaque priorité en matière de criminalité, définissant l'approche la plus appropriée pour faire face au problème;
10. à intégrer les actions pertinentes élaborées dans le cadre du cycle politique de l'UE dans leur planification nationale et à prévoir des ressources pour soutenir une approche commune au niveau de l'UE;
11. à soutenir activement toutes les phases composant le cycle politique de l'UE, notamment en assumant le rôle de chef de file, co-chef de file ou responsable de projets pour permettre aux experts et aux coordinateurs nationaux de l'EMPACT de s'acquitter de leurs tâches;
12. à contribuer à faire connaître le cycle politique de l'UE, notamment au niveau national, et à s'engager activement en faveur de la mise en œuvre des plans d'action opérationnels;

INVITE LA COMMISSION

13. à apporter un soutien aux États membres ainsi qu'aux experts des institutions et agences de l'UE compétentes pour élaborer un plan stratégique pluriannuel et un plan d'action opérationnel pour chaque priorité en matière de criminalité, définissant l'approche la plus appropriée pour faire face au problème;
14. à mettre au point, compte tenu des expériences passées et en consultation avec les États membres et les agences de l'UE au sein du COSI, un mécanisme indépendant pour évaluer la mise en œuvre du cycle politique de l'UE et transmettre les résultats au Conseil;

INVITE LA COMMISSION ET LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE (SEAE)

15. à mieux faire connaître le cycle politique de l'UE dans le cadre des dialogues de l'UE en matière de sécurité avec les pays tiers;
16. à faciliter, notamment par l'intermédiaire des délégations de l'UE, des experts en matière de lutte contre le terrorisme/de sécurité de l'UE et des officiers de liaison "Migration" européens, la participation de pays tiers à la mise en œuvre opérationnelle du cycle politique de l'UE, au besoin et lorsque les menaces identifiées le justifient;

INVITE LES AGENCES DE L'UE

17. à apporter un soutien aux experts des États membres et des institutions de l'UE dans l'élaboration des plans stratégiques pluriannuels et des plans d'action opérationnels portant sur les priorités correspondant à leurs attributions;
18. à fournir, sous la direction d'Europol, un soutien méthodologique, analytique et administratif pour l'élaboration des plans stratégiques pluriannuels et des plans d'action opérationnels (objectifs SMART et indicateurs de performances clés (IPC));
19. à s'engager, dans leurs programmes de travail annuels, à mettre en œuvre les actions élaborées dans le cadre du cycle politique de l'UE;
20. à élaborer, en 2019, sous la direction d'Europol et en coopération avec les États membres, un rapport intermédiaire sur les menaces nouvelles, en évolution ou émergentes, en accordant une attention particulière aux priorités de l'UE en matière de criminalité fixées en 2017, et à la SOCTA UE de 2021, sur la base des exigences approuvées par le COSI et en étroite coopération avec les experts compétents;
21. à établir, sous la direction d'Europol et en concertation avec la Commission, le SEAE et d'autres acteurs compétents, un dossier d'information sur les possibilités de financement, mis à jour en tant que de besoin, afin de clarifier les mécanismes de financement en vigueur et de mettre en évidence d'autres possibilités d'apporter un soutien efficace aux activités convenues dans le cadre du cycle politique de l'UE et d'offrir autant de souplesse que possible dans les limites des règles financières;
22. à organiser des programmes de formation et à envisager d'autres mesures de sensibilisation;
23. à contribuer à l'échange des meilleures pratiques et au partage d'expériences.

Calendrier**du cycle politique de l'UE 2018-2021****Observations préliminaires****1. SOCTA UE de 2017 / Rapport intermédiaire de 2019 / SOCTA UE de 2021**

- Le cycle politique de l'UE 2018-2021 a commencé sur la base de la SOCTA UE de 2017 (voir tableau, n^{os} 2 et 3).
- Un rapport intermédiaire sur les menaces nouvelles, en évolution ou émergentes, accordant une attention particulière aux priorités de l'UE en matière de criminalité fixées en 2017, sera présenté en 2019 (n^{os} 20 et 22).
- La SOCTA UE de 2021 serait la base pour le démarrage du cycle politique de l'UE suivant, pour la période 2022-2025. Le tableau prévoit ce processus (n^{os} 21, 23, 26, 27 et 32).

2. MODIFICATIONS DU TABLEAU PAR RAPPORT AU PRÉCÉDENT CYCLE POLITIQUE DE L'UE

- Définition d'objectifs stratégiques horizontaux minimums communs pour toutes les priorités en matière de criminalité (n^{os} 7 et 11).
- Les plans d'action opérationnels peuvent comprendre des actions durant plus d'un an (n^o 13).
- Une nouvelle évaluation des résultats des actions pour mesurer la réalisation des objectifs stratégiques sera intégrée dans le mécanisme de collecte de rapports et devrait être réalisée par le COSI après deux ans de mise en œuvre des plans d'action opérationnels et d'ici juin 2022 au plus tard (n^{os} 15, 29 et 33).

- Un (ou éventuellement plusieurs) indicateur(s) d'impact pourrai(en)t être établi(s) afin de pouvoir mesurer quantitativement la contribution du cycle politique de l'UE à la lutte contre la grande criminalité organisée (n^{os} 15 et 16).
- Un "dossier d'information sur les possibilités de financement" sera établi (n^o 17).
- Les rapports des chefs de file et des responsables de projets feront l'objet d'un calendrier et d'une méthodologie différents (n^{os} 15 et 18).
- Outre la SOCTA UE de 2021, le tableau prévoit une continuité pour le cycle politique de l'UE suivant, pour la période 2022-2025 (n^o 31).

N° réf.	Action/Activité	Acteur responsable / principal	Autres acteurs concernés	Calendrier
1	Publication du rapport final d'évaluation indépendant sur le cycle politique de l'UE 2013-2017	COM	COSI Groupe de suivi	1 ^{er} février 2017
2	Production de la SOCTA UE de 2017	Europol	Tous les acteurs compétents	Mars 2017
3	Production d'un document de synthèse de la SOCTA UE de 2017, incluant des conclusions et une liste des priorités recommandées pour la lutte contre la criminalité	Europol		9 mars 2017
4	Conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE 2018-2021	COSI Conseil		27 et 28 mars 2017
5	Document d'orientation politique Projet de conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE en matière de criminalité pour le cycle politique de l'UE 2018-2021	COSI/COM COSI		Avril/mai 2017
6	Préparation des ateliers sur les plans stratégiques pluriannuels, comprenant l'identification des acteurs compétents aux niveaux de l'UE et des États membres pour élaborer des projets de plans stratégiques pluriannuels pour chaque priorité en matière de criminalité	COSI COM	Agences de l'UE États membres	Avril/mai 2017
7	Élaboration de modèles (plans stratégiques pluriannuels, plans d'action opérationnels) et d'une ligne directrice sur la conception d'indicateurs de performance clés (IPC) SMART pour mesurer les progrès et les résultats des actions opérationnelles, devant être approuvé par le COSI.	Europol COM COSI	Autres agences de l'UE	Avant juin 2017
8	Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE en matière de criminalité pour le cycle politique de l'UE 2018-2021	Conseil		8 et 9 juin 2017
9	Mise au point et exécution d'un programme de formation/sensibilisation sur le cadre (révisé) du cycle politique de l'UE (mandat, modèles, IPC)	CEPOL	États membres Agences de l'UE	2017-2021 Atelier nouveaux chefs de file/co-chefs de file, 6 et 7 septembre 2017
10	Mandat du cycle politique de l'UE, devant être approuvé par le COSI	Europol COSI COM		D'ici juin 2017

N° réf.	Action/Activité	Acteur responsable / principal	Autres acteurs concernés	Calendrier
11	Ateliers destinés à élaborer des plans stratégiques pluriannuels en vue de traiter les priorités dans le domaine de la criminalité, comprenant la définition à l'avance d'objectifs stratégiques horizontaux minimums communs afin de renforcer la cohérence et de faciliter l'élaboration des plans stratégiques pluriannuels.	Groupes d'experts des États membres et des agences de l'UE, coordonnés par la Commission		Juin-juillet 2017 et/ou septembre/octobre 2017
12	Discussion et adoption des plans stratégiques pluriannuels, y compris attribution de tâches aux États membres et aux agences de l'UE compétents	COSI	États membres COM Agences de l'UE	Second semestre 2017
13	Ateliers destinés à convertir les plans stratégiques pluriannuels en plans d'action opérationnels annuels et à préciser quelles actions pourraient durer plus d'un an	États membres et agences de l'UE, coordonnés par les chefs de file		Septembre/octobre 2017 (répété annuellement, en septembre et octobre)
14	Validation de chaque plan d'action opérationnel	COSI	États membres Agences de l'UE Coordinateurs nationaux de l'EMPACT	Fin 2017 (répété annuellement)
15	Élaboration d'un mécanisme de collecte de rapports, devant être validé par le COSI. Ce mécanisme, qui comprendrait le nouveau modèle pour les rapports de responsables de projets, devrait également intégrer une évaluation des résultats des actions afin de mesurer la réalisation des objectifs stratégiques. Il pourrait tenir compte du ou des indicateurs d'impact.	COM COSI	États membres Agences de l'UE	Second semestre de 2017
16	Envisager d'établir un (ou éventuellement plusieurs) indicateur(s) d'impact. Le ou lesdits indicateurs d'impact permettront de mesurer quantitativement la contribution du cycle politique de l'UE à la lutte contre la grande criminalité organisée	COSI	COM Europol CEPOL Coordinateurs nationaux de l'EMPACT	Fin 2017
17	Établissement et présentation au COSI d'un "dossier d'information sur les possibilités de financement"	Europol COM	COSI CEPOL Agences de l'UE SEAE	Automne 2017, mise à jour en tant que de besoin

N° réf.	Action/Activité	Acteur responsable / principal	Autres acteurs concernés	Calendrier
18	Mise en œuvre des plans d'action opérationnels, y compris 6 mois de suivi des progrès par le COSI (bref compte rendu par les chefs de file en septembre et rapport complet en mars de l'année suivante)	États membres chef de file Coordinateurs nationaux de l'EMPACT Agences de l'UE	COSI	De janvier 2018 à mars 2022
19	Mesure en vue de faciliter le financement de la mise en œuvre des plans stratégiques pluriannuels et des plans d'action opérationnels	Europol COM Agences de l'UE	SEAE	2018-2021
20	Validation des exigences pour l'élaboration du rapport intermédiaire sur les menaces nouvelles, en évolution ou émergentes	COSI	Europol	Avant juillet 2018
21	Définition des exigences clients pour la SOCTA UE de 2021	Europol	COM États membres Europol et autres agences de l'UE	Début 2019
22	Production du rapport intermédiaire sur les menaces nouvelles, en évolution ou émergentes Présentation au COSI	Europol COSI	Tous les acteurs compétents	Avant juillet 2019
23	Validation des exigences clients pour la SOCTA UE de 2021	COSI		Avant juillet 2019
24	Réexamen, si nécessaire, des plans stratégiques pluriannuels et, au besoin, modification des priorités de l'UE en matière de criminalité	COSI		2019
25	Préparation de l'évaluation indépendante	COM États membres	Agences de l'UE COSI	2019
26	Élaboration d'une nouvelle méthodologie pour la SOCTA UE de 2021, conformément aux exigences clients identifiées	Europol	Groupe d'experts des États membres et des agences de l'UE	Second semestre 2019
27	Validation formelle de la méthodologie pour la SOCTA UE de 2021	COSI		Avant fin 2019
28	Commencement d'une évaluation indépendante	COM	États membres Agences de l'UE COSI	Début 2020

N° réf.	Action/Activité	Acteur responsable / principal	Autres acteurs concernés	Calendrier
29	Réalisation de l'évaluation des résultats des actions pour mesurer les objectifs stratégiques	COSI	COM Europol Chefs de file Coordinateurs nationaux de l'EMPACT	D'ici juin 2020
30	Compte rendu au COSI des résultats de l'évaluation indépendante et évaluation des enseignements tirés du cycle politique de l'UE afin de les intégrer dans le cycle politique de l'UE suivant	COM COSI	États membres Agences de l'UE	Décembre 2020 / janvier 2021
31	Conclusions du Conseil sur la poursuite du cycle politique de l'UE 2022-2025	Conseil	COSI	Mars 2021
32	Production de la SOCTA UE de 2021, incluant des conclusions et une liste des priorités recommandées pour la lutte contre la criminalité	Europol		Mars 2021
33	Évaluation de la mise en œuvre des objectifs stratégiques	COSI	Autres acteurs concernés	D'ici juin 2022

POLICY CYCLE 2018-2021

